

AFFAIRE N° 8. - Acquisition d'une parcelle de terrain de terrain sise à BELLEPIERRE, de 2 500 m<sup>2</sup>, appartenant à la Succession Jules REYDELLET pour la construction de deux réservoirs.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de l'adduction d'eau du Brûlé et de Bellepierre, la construction de deux réservoirs est envisagée au lieu-dit Carà du Brûlé.

Contactée au sujet de la vente d'une parcelle de 2 500 m<sup>2</sup>, nécessaire à cette réalisation, la succession REYDELLET, par l'intermédiaire de Maître MAS, m'a fait connaître son accord pour la cession à La Commune de cette parcelle pour le prix de 2 950 000 FRs CFA.

La dépense correspondante, soit 2 950 000 Frs, sera prélevée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Je vous prie, en conséquence, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affoué  
Saint-Jeiry le 21 décembre 1970.  
Bon à l'effet  
Le Secrétaire Général  
Signé : Ph. Tesson  
Bon copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
\*  
\*  
\*  
A. Duponau